



REGLEMENT INTÉRIEUR

❖ ÉTUDE AIDE AUX DEVOIRS ❖

Dernière mise à jour : Juin 2018

MODALITÉS

Pour les élèves du CP au CM2.

Jours : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi

Horaires : de 16h30 à 18h00 **précises**

**Le ramassage scolaire n'est pas assuré
après l'étude.**

DÉROULEMENT

① Un temps de goûter et de jeux libres a lieu de 16h30 à 17h00 dans la cour sous la surveillance des responsables d'étude : Angélique DALY, Gyongyi GROBELNY et Séverine SAGNES.

② De 17h00 à 18h00, les élèves font leurs devoirs sous la surveillance des 3 surveillants.

La répartition des groupes variera en fonction des devoirs à faire dans chaque niveau scolaire.

INSCRIPTIONS : 2 possibilités :

- Inscription pour une **présence régulière** (inscription à la période pour des jours déterminés)
- Inscription **occasionnelle** (en fonction des places disponibles)

Les fiches d'inscription pour la période suivante seront distribuées aux enfants **15 jours avant chaque vacance scolaire**.

Les fiches d'inscriptions sont à rendre IMPÉRATIVEMENT avant la date limite indiquée sur la fiche d'inscription avec le règlement soit aux surveillants de l'étude, soit directement dans la boîte aux lettres de l'Association des Parents d'Elèves, située à l'entrée de l'école.

Nous attirons l'attention des parents sur la **nécessité d'être rigoureux** dans la remise des inscriptions avant la date indiquée. Il en va de la bonne organisation de l'étude aide aux devoirs.

Tout enfant qui n'aura pas rendu sa fiche d'inscription dans les délais ne sera pas accepté en étude.

PERIODES 2018/2019		
1	SEPTEMBRE/OCTOBRE 2018	du lundi 03 septembre 2018 au vendredi 19 octobre 2018
2	NOVEMBRE/DECEMBRE 2018	du lundi 05 novembre 2018 au vendredi 21 décembre 2018
3	JANVIER/FEVRIER 2019	du lundi 07 janvier 2019 au vendredi 15 février 2019
4	MARS/AVRIL 2019	du lundi 04 mars 2019 au vendredi 12 avril 2019
5	MAI/JUIN/JUILLET 2019	du lundi 29 avril 2019 au vendredi 06 juillet 2019

TARIFS

Le tarif de l'étude aide aux devoirs est fixé à :

- 2 euros par jour (pour les inscriptions à l'avance). Le paiement doit être effectué pour la période à venir.
- 2,30 euros pour les inscriptions de dernière minute (48h et moins) et pour les inscriptions en cours de période.

Le paiement se fait **préférentiellement par chèque** (à l'ordre de « Association des Parents d'Elèves des Écoles de Balan ») ou en espèces.

ABSENCES / ANNULATIONS / RAJOUTS

En cas d'absence prévue, les parents sont tenus d'informer les parents d'élèves par mail assoparenteleve@live.fr, si possible 48h à l'avance.

ATTENTION : LES ANNULATIONS ET MODIFICATIONS DE PRESENCE NE SERONT PLUS REMBOURSEES SAUF SUR PRESENTATION D'UN JUSTIFICATIF MEDICAL.

En cas d'inscription ou d'annulation de dernière minute, les parents doivent IMPERATIVEMENT prévenir Angélique DALY **uniquement par SMS** au 06.29.79.54.53 et ce **AVANT 15H**, afin que les responsables de l'étude puissent prendre en charge votre enfant dès 16h30.

REMPACEMENT

En cas d'absence non prévue d'un surveillant, ce dernier pourra être remplacé par un parent d'élève bénévole. Exceptionnellement, en cas d'absence programmée, si aucune solution de remplacement n'a été trouvée, l'association peut être contrainte d'annuler les études aide aux devoirs. Dans ce cas, les parents en seront avertis le plus tôt possible.

SORTIE

De 16h30 à 17h, les parents dont les enfants sont inscrits à l'étude peuvent venir chercher leur enfant dans la cour. A 17h, fermeture des portes principales de l'école.

A partir de 17h30, et jusqu'à 18h, les parents pourront récupérer leur enfant, en passant par la porte latérale située à droite du bâtiment et donnant sur le petit parking de l'école.

Pour respecter le travail de chacun et le calme dans les salles, les parents devront récupérer leur enfant dans le couloir. **LA SORTIE DEVRA ÊTRE DISCRÈTE et SILENCIEUSE.**

Il nous est totalement impossible de laisser sortir un enfant seul de l'étude sans autorisation écrite.

EXCLUSION

Un enfant pourra ne plus être accepté à l'étude dans les cas suivants :

- Non paiement
- Non respect répété des horaires
- Comportement nuisant au bon fonctionnement de l'étude

Cette décision sera prise par l'Association des Parents d'Élèves qui en avisera les parents.

ASSURANCE

L'étude rentre dans le cadre des activités périscolaires, elle est couverte par les assurances scolaires.